



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 17 Septembre 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 11 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 27

Nombre de présents : 20 Nombre de procurations : 7

Pour : 25 Contre : Abstention : 2

Membres présents

Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Gaëtan GUERMONPREZ
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Cyrielle VILLANI
Mme Florence BIZOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	Mme Fabienne VION	

Membres absents

Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Samir ASGASSOU
Mme Myriam HENNEQUIN	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2025-067 : Décision modificative n° 1-2025 au budget principal

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, adjoint aux finances, lequel rapport a été présenté en commission finances le 15 septembre 2025 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;

VU la délibération n°2025-026 du 26 mars 2025 votant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT :

- la prise en charge des dépenses supplémentaires d'assurances dommages ouvrage des travaux de rénovation du bâtiment scolaire Léon-Blum,
- les écritures d'ordre de section à section pour l'étalement des dépenses d'assurances dommages-ouvrage,
- les écritures d'ordre à l'intérieur de la section investissement pour la récupération des avances versées sur marché ainsi que l'intégration des dépenses d'études et d'insertion,
- la notification d'une aide financière au titre de la DSIL attribuée pour les travaux d'aménagement de la cour d'école Roland-Carraz (109 000 €),
- une ouverture de crédits au chapitre 23 (99 000 €),

Il est proposé une décision modificative au budget 2025, résumée tel qu'il suit :

	Section / Motifs	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement					
Réel	Ajustement de l'assurance dommages-ouvrage / Travaux école Léon-Blum	011	6162	+ 10 000 €	
Ordre	Transfert des dépenses de dommages-ouvrage en investissement pour étalement de la dépense	042	791		+ 10 000 €
Total section de fonctionnement				10 000 €	10 000 €

	Section d'investissement				
Section d'investissement					
Réel	Ouverture de crédits au chapitre 23	23	2313	+ 99 000 €	
Ordre	Ajustement des crédits en opérations d'ordre	041	2312	+ 33 000 €	
Ordre	Ajustement des crédits en opérations d'ordre	041	2313	+ 68 000 €	
Ordre	Étalement des dépenses d'assurances dommages-ouvrage	040	4818	+ 10 000 €	
Réel	Notification d'une aide DSIL pour les travaux d'aménagement de la cour d'école Roland-Carraz	13	13462		+ 109 000 €
Ordre	Ajustement des crédits pour intégration des dépenses	041	2031		- 52 400 €
Ordre	Ajustement des crédits pour intégration des dépenses	041	2033		+ 400 €
Ordre	Ajustement des crédits pour les remboursements d'avances sur marchés de travaux	041	238		+ 153 000 €
Total section d'investissement				210 000 €	210 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée,

AUTORISE la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS